

COMPTE RENDU DU 30 JUIN 2017

Présents: Georges Grévoz, Maire, Patrick Gabriel, Adjoint, Jean-François Grizard, Adjoint, Virginie Bernard, Thierry Finet, Jean-Marie Sanlaville, Jacques Valin.

Représentés : Caroline Chapelle (pouvoir à Georges Grévoz)
David Provost (pouvoir à Virginie Bernard)

Absents excusés : Isabelle Alliot, Viviane Courbière, Sylvette Gonnon, Xavier Taveneau

Secrétaire de séance : Jean-Marie Sanlaville

M. le Maire remercie les participants et ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 03 mai 2017

M. le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu de la séance du 03 mai 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

1 – Augmentation de capital de la SEMCODA (2017-025)

Rapporteur : M. Patrick GABRIEL

M. Patrick GABRIEL informe le conseil municipal que la SEMCODA sollicite la commune pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 46 700 nouvelles actions d'une valeur de 325 € comprenant une valeur nominale de 44 € et une prime d'émission de 281 € pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

Il est rappelé que la commune possède 1623 actions et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel (à titre irréductible) de 75 actions mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises.

A l'issue de la période de souscription, le solde des actions nouvelles qui ne serait pas absorbé par l'exercice du droit de souscription tant à titre irréductible que réductible, sera librement réparti par le Conseil d'Administration, sous réserve du respect de la réglementation relative à la quote-part du capital devant être détenue par les collectivités locales d'une part, et par les autres personnes physiques ou morales d'autres part.

De même, en cas d'insuffisance des souscriptions recueillies, le Conseil d'Administration pourra décider que l'augmentation de capital sera limitée au montant des souscriptions, à la condition qu'elles atteignent au moins les $\frac{3}{4}$ du montant de l'émission prévue.

Pour faire face à une demande supplémentaire de titres, le Conseil d'Administration pourra, dans les trente jours de la clôture de la souscription, augmenter le nombre de titres. Cette augmentation du nombre de titres ne pourra, toutefois, excéder 15% de l'émission initiale. Cette souscription complémentaire s'effectuera au même prix que la souscription initiale.

Cette augmentation de capital viendra compléter les produits de la gestion locative d'une part et des ventes de logements en accession, en accession sociale mais aussi des ventes de patrimoine d'autre part, de manière à constituer une capacité d'autofinancement suffisante pour répondre au développement et aux besoins de qualification du parc.

Après débat, il est proposé de passer au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal ayant accepté la procédure d'augmentation du capital décrite décide néanmoins de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le Conseil d'Administration de la SEMCODA du 27 avril 2017.

2 – Vote des subventions aux associations – Année 2017 (2017-026)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du BP 2017, le conseil municipal a voté une enveloppe globale de 3 000 € au titre des subventions annuelles à répartir entre les associations.

Monsieur le Maire fait part de ses propositions d'attributions pour l'année à venir. Il rappelle qu'une subvention n'est pas attribuée de manière pérenne, qu'elle doit être demandée et justifiée et accompagnée des données financières de l'association.

M. le Maire rappelle qu'en 2016 il a été décidé que les subventions seront attribuées de la manière suivante :

- pour les associations déficitaires, maintien de la subvention l'année précédente
- pour les associations bénéficiaires, diminution de moitié de la subvention. En cas d'organisation d'une manifestation et après étude de la demande une aide complémentaire pourra être apportée.
- pour les associations sportives ou culturelles qui organisent des cours réguliers la mise à disposition à titre gratuit des locaux est considérée comme une subvention.

Une subvention exceptionnelle pour les classes en 5 et 6 de 500 € a déjà été votée en mars 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les subventions 2017, comme suit :

ADR - CATM :	100
AGIVR :	200
Boule fraternelle :	300
Comité des fêtes :	500
(dont 200 € pour l'organisation du Marathon du Beaujolais)	
Sou des écoles :	350
Sté de pêche et de pisciculture du Morgon et Merloup :	100

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6574 du budget primitif 2017.

3 – Adhésion à la démarche Beaujolais Vert Votre Avenir – « Village d'Accueil » (2017-027)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

La politique d'accueil en Pays Beaujolais, portée par le Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB), a pour objectif d'attirer et d'installer des porteurs de projets et leur famille pour contribuer à redynamiser l'économie locale et la vie dans les communes du territoire.

Dans ce but il a été mis en place :

- ✓ Un réseau de « villages d'accueil »
- ✓ Un poste de coordination du programme, et une équipe d'agents dans les communautés de communes en charge de l'accompagnement économique des projets

✓ Un site Internet qui présente et met en valeur le territoire, l'accompagnement proposé et les opportunités d'activité dans les villages d'accueil, dans une démarche de prospection de porteurs de projets.

Le financement de cette action est porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais, avec des participations de subventions européennes (FEDER) et de l'Etat (FNADT) à hauteur de 60 % et un autofinancement porté par les communautés de communes engagées dans la démarche dont la CAVBS.

En s'impliquant dans la politique d'accueil du Pays Beaujolais, les communes s'engagent dans un programme de développement local intégré qui vise à promouvoir l'attractivité du territoire. A ce titre, les communes acceptent de s'impliquer dans une réflexion globale qui prend en compte la notion de bassin de vie, en cohérence avec les enjeux et objectifs de développement de son intercommunalité.

✓ **Devenir « village d'accueil »**

Pour devenir « village d'accueil », la commune s'engage à constituer un comité d'accueil, composé de personnes bénévoles: élus, habitants, représentants d'associations ..., qui seront le relais local pour :

- Rassembler les informations concernant la commune (activités, services, écoles, commerces, etc.) pour le site Internet
- Assurer une veille sur « l'offre » de la commune : immobilier, locaux vacants, bâtiments ou terrains disponibles, activités à reprendre...
- Etudier les demandes d'installation à partir des besoins des candidats
- Accueillir et accompagner les familles dans leur installation : répondre à leurs questions, les mettre en relation, donner les renseignements utiles pour faciliter leur intégration locale : personnes ou réseaux ressources, services, associations...

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de devenir village d'accueil et adhère à la charte des villages d'accueil afin de faire connaître la commune auprès des diverses personnes et entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.

4 – Modification du règlement de la cantine et de la garderie et fixation des tarifs de la garderie et des TAP (2017-028)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

M. Le Maire explique qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au règlement de la cantine et de la garderie, notamment pour préciser les questions d'établissement et de paiement des factures, le règlement devra être actualisé ainsi que les tarifs. Un projet de règlement est proposé.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la révision du règlement tel qu'annexé à la présente délibération,
- Décide de reconduire les tarifs de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2017 comme suit :
 - Garderie du matin de 07h30 à 08h30 : 1,80 €
 - Garderie du soir de 16h30 à 18h00 : 1,80 €
 - Garderie du soir de 16h30 à 18h30 : 2,80 €,

- Tarif réduit (QF>620) : 1,00 € par garderie.
- Décide de maintenir la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires du vendredi après-midi en 2017/2018.

Monsieur le Maire propose que le service de restauration puisse être ouvert aux personnes âgées du Pôle Médical aux mêmes conditions tarifaires. Les résidents seront questionnés sur le sujet.

Monsieur le Maire signale que bien que le décret soit paru pour un possible retour à 4 jours, il a été décidé de maintenir l'organisation actuelle sur 4,5 jours pour l'année scolaire 2017/2018. Si le retour à la semaine de 4 jours est validé pour la rentrée 2018/2019, il faudra avertir rapidement les parents pour qu'ils aient le temps de s'organiser.

Le nombre de classes pour la rentrée 2017/2018 devrait rester à 3. En effet, vu le delta entre les nouvelles inscriptions et les départs, le nombre d'élèves n'atteint pas le seuil de 81 pour l'ouverture d'une 4^{ème} classe.

5 – Détermination des taux concernant les possibilités d'avancement de grade (2017-029)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

Qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables pour l'année 2017, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

M. le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 13 juin 2017,

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie / Filière	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
C : ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

De retenir le tableau du taux de promotion tel que défini ci-dessus.

6 - Transfert de lots de la cave de Gleizé vers la cave de St Julien (2017-030)

Rapporteur : M. Jean-François Grizard

Jean-François Grizard rappelle que par délibération du 3 mai 2017 il a été décidé de donner à bail à Mme Marie Lapalu et M. Christophe Vivier les lots précédemment exploités par Messieurs Mercier et Jambon.

Ces lots sont actuellement en cave de Gleizé, St Julien et Oedoria.

Compte tenu de la fin de l'engagement en 2017 avec la cave de Gleizé et dans un souci de commodité, il propose de transférer les lots actuellement en cave de Gleizé vers la cave de St Julien. Le lot 24 exploité par M. Moyne, également en cave de Gleizé, pourrait aussi être transféré à St Julien.

Considérant que les viticulteurs concernés sont tous d'accord, la nouvelle répartition serait donc la suivante :

JARNIOUX

Lot	Parcelle	Surface	Anc. Cave	Nvelle Cave	Exploitant
2	B 161	12.63	Gleizé	St Julien	M. VIVIER
8	B161	39.85	Gleizé	St Julien	M. VIVIER
24	B 154	38	Gleizé	St Julien	M. MOYNE
27	B 84	27.7	Gleizé	St Julien	Mme LAPALU
28	B 503	13.59	Gleizé	St Julien	Mme LAPALU
28	B 83	18.95	Gleizé	St Julien	Mme LAPALU

Total surface Jarnioux: 1 ha 50 a 72 ca

LACENAS

Lot	Parcelle	Surface	Anc. Cave	Nvelle Cave	Exploitant
2	B 570	27.79	Gleizé	St Julien	M. VIVIER
28	B 781	13.22	Gleizé	St Julien	Mme LAPALU
33	B 767	39.85	Gleizé	St Julien	Mme LAPALU

Total surface Lacenas : 80 a 86 ca

Soit un total général de 2 ha 31 a 58 ca

Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce transfert de lots en cave de St Julien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :

D'ACCEPTER le transfert des lots ci-dessus répertoriés, précédemment exploités en cave de Gleizé vers la cave de Saint Julien,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents à venir relatifs à ces transferts.

QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

Des déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en mairie. Monsieur le Maire a informé la CAVBS qu'il n'a pas l'intention de faire appliquer le droit de préemption urbain sur les dossiers suivants :

- Vente d'une habitation appartenant à Mme Marianne GOUEL cadastrée Section B n°1123 et 1124 d'une surface de 1 a 22 ca située 22 Route de Montessuis,
- Vente d'une habitation appartenant à M. et Mme Alain CROSO cadastrée Section A n°994, 998 et 1005 d'une surface de 12 a 50 ca située 100 Impasse du Docteur Michel Barjhoux,
- Vente d'une habitation appartenant à la SASU CERFII cadastrée Section A n°1334 d'une surface de 13 a 66 ca située 990 Grand'Rue,
- Vente d'un terrain appartenant à la SASU CERFII cadastré Section A n°1337 d'une surface de 4 a 09 ca située 998 Grand'Rue,
- Vente d'un terrain appartenant à la SASU CERFII cadastré Section A n°1339 et 1340 d'une surface de 6 a 49 ca située 1016 Grand'Rue,
- Vente d'un terrain appartenant à la SASU CERFII cadastré Section A n°1338 d'une surface de 4 a 14 ca située 1020 Grand'Rue,
- Vente d'une habitation appartenant à M. et Mme Georges AUJOGUE cadastrée Section B n°715 d'une surface de 16 a 10 ca située 79 Route de Montessuis,
- Vente d'une habitation appartenant à M. et Mme Patrick GUERIN cadastrée Section B n°922 d'une surface de 7 a 89 ca située 605 Route du Donzy,

Informations CAVBS :

M. le Maire porte à connaissance les informations suivantes :

- Zac de l'Ile Porte : Recherche de financements
- Poursuite de la rénovation du Nautile
- Projet de halte fluviale au Bordelan financé par des subventions européennes, de la Région, du Département et par la CAVBS.

Point sur les travaux :

Réaménagement de la Mairie : La salle du conseil est terminée, les bureaux devraient l'être pour l'été.

Voirie : Les travaux d'eaux pluviales sur la Grand'Rue au niveau du Pôle médical sont achevés. La voirie Dr Michel Barjhoux va débuter en juillet, ainsi que les travaux de décaissement pour la future aire de jeux, de même que de la réfection d'enrobés sur Saint-Paul et une petite partie du Chemin du Champ de la Croix.

Les travaux d'enfouissement au Morgon et aux Saignes devraient être terminés fin juillet.

Le plateau traversant et les écluses au niveau du nouveau lotissement seront réalisés d'ici la fin de l'année.

Informations des commissions :

M. Patrick Gabriel signale qu'une commission d'urbanisme a eu lieu récemment. Il présente un projet de modèle de procès-verbal pour les visites à réaliser pour les conformités suite aux déclarations d'achèvement de travaux. Il faudra voir les modalités de mise en place de ces contrôles et se renseigner pour savoir si une assermentation est nécessaire.

M. le Maire informe que le renouvellement de la charte a été obtenu pour l'Agenda 21 pour la période 2017-2020. Un responsable par type d'action sera nommé.

Par ailleurs, la CAVBS va mettre en place un Agenda 21 au niveau intercommunal.

Xavier Taveneau ne pourra pas s'occuper de la mise en page du prochain bulletin municipal. M. Finet propose une personne qui pourrait s'occuper de cette mission. M. le Maire suggère qu'elle nous adresse un devis pour une prestation identique à celle de cette année.

Mme Virginie Bernard signale qu'elle ne se voit pas s'occuper de demander et de relancer les associations pour leurs articles et photos comme précédemment. Il faudra voir comment s'organiser.

Courrier M. Delay :

M. le Maire donne lecture d'un courrier adressé par M. Delay.

Eclairage public :

M. Jean-Marie Sanlaville signale que l'éclairage public ne fonctionne pas sur la Grand'Rue et sur l'Avenue de l'Europe, il faudra relancer le SYDER.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 15

Liste des délibérations prises

2017-025	Augmentation de capital de la SEMCODA
2017-026	Vote des subventions aux associations – Année 2017
2017-028	Adhésion à la démarche Beaujolais Vert Votre Avenir – « Village d'Accueil »
2017-028	Modification du règlement de la cantine et de la garderie et fixation des tarifs de la

	garderie et des TAP
2017-029	Détermination des taux concernant les possibilités d'avancement de grade
2017-030	Transfert de lots de la cave Gleizé vers la cave de St Julien

Signatures

Georges GREVOZ		Thierry FINET	
Patrick GABRIEL		Sylvette GONNON	Absente excusée
Jean-François GRIZARD		David PROVOST	Pouvoir à Virginie BERNARD
Isabelle ALLIOT	Absente excusée	Jean-Marie SANLAVILLE	
Virginie BERNARD		Xavier TAVENEAU	Absent excusé
Caroline CHAPELLE	Pouvoir à Georges GREVOZ	Jacques VALIN	
Viviane COURBIERE	Absente excusée		